Nathalie Ruggeri, élue municipale et départementale en charge de l'Environnement

« Nous avons obtenu le label, l'objectif est, désormais, de le conserver »

Dès son élection au Département, en 2009, Nathalie Ruggeri-Zanettaci, présidente de la commission de l'environnement s'est fixée, comme préoccupation principale, le site de la Parata. Elue, cinq ans plus tard, à la municipalité d'Ajaccio où elle a également en charge le dossier environnemental, elle a consacré ses deux missions au projet de labellisation du site. Un projet concrétisé il y a quinze jours sur lequel elle revient.

Une histoire qui a commencé en 2001 et même bien avant. Deux mots sur cette chronologie ?

La première réunion du comité de pilotage concernant l'opération Grand Site date, en effet, de 2001. Néanmoins, il faut savoir que ce lieu est chargé d'histoire. L'île de Mezu Mare a appartenu, jusqu'en 1974, à des privés. Mais en 1930, une loi environnementale avait déjà classé le site. Tous les projets souhaités par les propriétaires successifs tombèrent à l'eau, dont celui de bâtir un hôtel. En 1974, le Département devient propriétaire du site. La presqu'île de la Parata devient propriété de la Ville, ainsi que la tour en 2005. En 2001, une opération Grand Site a débuté. Elle s'est concrétisée, il y a deux semaines par sa labellisation. C'est donc une très longue histoire.

Que s'est-il passé depuis seize ans ?

Nous avons effectué des réunions, défini un périmètre, signé des conventions entre la Ville et le Département. Le chantier a été complètement réhabilité. Sur l'île de Mezu Mare, des travaux ont été effectués, notamment au niveau du sémaphore. La route départementale a été fermée en 2009 et la promenade piétonne rouverte au public. Aujourd'hui, Mezu Mare et la superficie qui s'étend de la presqu'île à l'entrée du site ainsi que la partie haute qui descend, sans l'inclure, jusqu'au chemin des douaniers, constituent la surface totale (70 hectares) du Grand Site. En 2007, nous avons été intégrés au réseau des Grands Sites de France, dont nous sommes membres.

Pourquoi une si longue attente ?

Pour obtenir le label, il fallait disposer, en amont, d'une structure de gestion. Mais le site a longtemps stagné. Le prédécesseur de Laurent Marcangeli ne partageait pas la même vision de son développement. Le site a, de ce fait, subi un bras de fer avec l'ancien président du Conseil Départemental. Partant de là, le dossier concernant la labellisation a été mis au placard. Il était inutile de présenter un dossier dont on savait qu'il n'allait pas être retenu.

Tout sauf un long fleuve tranquille.

Il a fallu attendre 2014 pour voir la nomination d'un directeur du Grand Site de la Parata, Jean-Pascal Ciatoni, qui en est la cheville ouvrière. Depuis le début, il travaille sur l'organisation du syndicat mixte. C'est le Monsieur Grand Site de la Parata. En 2015, les deux collectivités ont délibéré pour la création du syndicat mixte. Laurent Marcangeli en est, aujourd'hui, le président et Pierre-Jean Luciani, le vice-président. On a pu, ainsi, reprendre le travail. L'an dernier, Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer est venue constater l'avancée des travaux. Elle nous a donné son aval mais il fallait convaincre la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysagés, particulièrement pointilleuse en matière d'écologie. Nous sommes montés à Paris, Laurent Marcangeli, Pierre-Jean Luciani et moi-même, défendre le dossier de labellisation. Un dossier qui a été accepté à l'unanimité.

Quel avenir, désormais, pour le site ?

Nous sommes le 17e site labellisé après celui de Patrimoniu. C'est la reconnaissance d'un travail de longue haleine mais cela prouve aussi que la gestion s'effectue en totale conformité avec les principes de développement durable. Cette labellisation récompense le travail accompli depuis 16 ans, un travail qui s'est, il est vrai, accéléré depuis 2014. Le label est donné pour six ans. En 2023, la commission dressera un bilan de cette période mais nous serons surveillés régulièrement. Nous avons obtenu le label, l'objectif est, désormais, de le conserver. Les obligations seront, à ce titre, les mêmes qui nous ont été attribuées. Avec l'obtention du label, le nombre de visiteurs va forcément s'accroître. Nous en sommes à 450000 visiteurs par an. Côté projets, nous allons nous efforcer de donner une autre vie à la maison du site. Une partie est gérée par l'Office du tourisme (dépliants, accueil), l'autre est une médiathèque, mais personne ne loue de livre. Là aussi, que faire de ces locaux ? Les idées ne manquent pas ! Une maison d'accueil avec des livres sur l'histoire du site, sa faune, sa flore, l'accueil des enfants…La visite de la tour figure également parmi nos projets…

Quelles contraintes ?

Lors de cette commission, des remarques portaient sur des objectifs non atteints, on doit veiller à remplir ces objectifs. Le plus gros bémol concerne la ferme aquacole, qui occasionne des nuisances (pollution olfactive). Les casiers sont déposés face à la maison du site. Nous avons organisé des réunions avec les responsables pour que ces nuisances s'atténuent. Il est important de travailler en totale intelligence avec eux pour que tout le monde soit satisfait. Pour le reste, nous avons présenté les mesures que nous comptons prendre pour achever les travaux. Une étude paysagère sera effectuée pour le site (travaux de re-végétalisation), aménagement de la tour avec un belvédère et éclairage.



« Pas question de faire n'importe quoi »

Quelles perspectives pour l'île de Mezu Mare ?

L'objectif consiste à protéger et réhabiliter le site dans un premier temps mais surtout à le faire vivre. D'où des travaux de réhabilitation, notamment du sémaphore. Il a été mis hors air et hors eau, nous avons le projet d'en faire un observatoire photographique mais il est encore à l'étude. Nous réfléchissons, d'une manière générale, à l'avenir de cette petite île. Mais on ne pourra pas faire n'importe quoi. Stéphane Arrighi, pêcheur, pratique le pesca-tourisme. Il vient récupérer les gens sur le ponton de la Parata et les emmène faire le tour de l'île avec une petite halte. Il faut protéger ce site, qui abrite, outre les goélands, une faune et une flore endémiques. Pourquoi ne pas organiser des séminaires ? Mais il est clair qu'il faudra contrôler l'afflux.

D'autres activités sont-elles prévues sur le site ?

Ce n'est pas exclu mais tout sera encadré. Nous avons, pour l'heure, deux commerces : la gelateria, gérée par M.Balestracci et le nougatier, tenu par M. Esteban, qui est sur le site depuis trente ans. Ils ont eu comme obligation, de faire leur installation en adéquation avec le site. Mais ce seront les deux seuls commerces sédentarisés sur le site de la Parata. Pour le reste, nous avons trois demandes de locations de vélo. Nous ferons un appel d'offres, de manière à mettre en place une DSP, mais pour 2017, le Conseil d'Administration n'a pas validé l'activité. Les demandes sportives affluent de toutes parts. Mais le tour de France a fait des dégâts considérables, toutes les demandes seront examinées et encadrées, on ne peut pas faire n'importe quoi. J'ai refusé deux associations qui voulaient organiser un concours de pétanque. Le site n'est pas destiné à ce type de manifestations sportives et les gens doivent le comprendre. Le site est dédié aux parents, aux enfants, aux sportifs (pleine nature). Pour ce qui est des éventuels concerts, je ne suis pas seule à décider. Si le Conseil d'Administration donne son feu vert, pourquoi pas mais cela doit rester intimiste. Nous avons refusé des demandes de soirées à l'image de celles qui ont lieu l'été à Capo di Feno. Tout ce qui se fera, sera encadré

La sécurité ?

C'est un point important. La circulation est interdite mais les vélos roulent trop vite, il faut accroître la surveillance pour éviter les accidents. Avec le climat que nous avons, il y a énormément de monde. D'où une sécurité renforcée.

• Interview réalisée par Philippe Peraut